

PROJET DE RELOGEMENT DE LA DR ÎLE-DE-FRANCE

La direction davantage préoccupée par la question budgétaire que par les conditions de travail

Le 27 juin, la direction présentait son projet de relogement des locaux de la DR. Les futurs locaux apparaissent exclusivement organisés en *open space* avec des bureaux non attribués, des espaces de co-working etc. **Des impacts avérés de ce type d'organisation ont déjà fait l'objet de nombreuses études tant sur les questions de modalité de travail, que sur les effets à long terme sur la santé physique et mentale des agents.** C'est pourquoi les élu-es du CSE ont voté le 11 juillet la mise en œuvre d'une expertise par un cabinet indépendant. Le rapport a été présenté lors de la réunion extraordinaire du CSE le 19 septembre. **Les conclusions inquiétantes nous laissent à penser que la direction se lance dans une organisation de travail non adaptée aux activités des fonctions support en optant sans expérimentation préalable pour le flex office.**

L'EXPERTISE CONFIRME BIEN NOS INQUIETUDES SUR LES DÉFAUTS DU PROJET ET SES IMPACTS SUR LES PERSONNELS

L'experte note que « **les ratios m² prévus pour les postes de travail risquent de dégrader les conditions de travail et d'impacter l'aménagement ergonomique des locaux.** » par exemple les espaces inter bureau et les tailles des bureaux avec double écran sont en dessous des normes. Les espaces des salles de réunions seront les mêmes que ceux consacrés aux pauses. **Le nombre de m² par agent est en dessous des normes réglementaires.**

L'inspecteur du travail, présent le 19 septembre, a interrogé la direction sur les 13,5 m² d'espace par agent prévu dans le projet. La direction s'est prévaluée de la circulaire Borne du 8 février 2023 qui préconise un espace minimal compris entre 16 et 18 m² ! **La direction, pour le moment, n'envisage pas d'organiser les modalités d'occupation des bureaux dans les futurs locaux.** Cela sera donc premier arrivé, premier servi...

UNE ABSENCE ÉVIDENTE DE CONSIDÉRATION DE LA DR POUR LA SANTÉ DES AGENTS

Le doute n'est plus permis : la direction fait passer ses considérations économiques loin devant les conditions de travail des agents. Ce projet de flex office consiste à contraindre les collègues à s'adapter à des conditions de travail dégradées et conduirait à augmenter les risques psycho sociaux.

Face à cette situation, les élu-es ont obtenu que la consultation en CSE soit repoussée pour permettre à la direction de réajuster son projet. Dernier scoop, la direction a fini par évoquer l'existence de 600 m² supplémentaire qui ne figure pas sur les plans. **Même si cela ne résoudra pas la question du flex office, il apparaît incontournable pour les élu-es de mettre ces 600 m² à disposition des agents.**

Une délégation intersyndicale issue du CSE continue à se battre pour infléchir le projet vers de meilleures conditions de travail, plusieurs réunions avec la direction sont prévues avant la mise au vote du projet en CSE.

C'est pourquoi nous invitons à nouveau les collègues qui ne l'auraient pas encore fait à répondre au questionnaire en ligne anonyme élaboré par les élu-es du CSE. Vos réponses sont indispensables pour nous permettre de défendre des conditions de travail adaptées à vos métiers et votre environnement professionnel dans les futurs locaux de Montreuil.

Délégation CSE de suivi du déménagement de la DR

Aspe : Ahlem Hakimi. **CFDT** : Tony Fernandez. **CGT** : Luc Friocourt. **CFE CGC** : Marjorie Goetz.

CFTC : Almudena Borja. **FO** : Nathalie Benaïm. **FSU Emploi** : Christine Barada. **SNAP** : Aline Gavatz